

Les détenteurs de licences et de permis ont poursuivi leurs travaux d'exploration à la recherche de pétrole. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1950, les bandes intéressées ont cédé leurs droits sur le pétrole et le gaz naturel de 20 réserves indiennes pour qu'on les loue à leur profit. A la fin de l'année, des contrats d'exploration et de mise en valeur visaient 2 réserves de la Colombie-Britannique, 24 de l'Alberta, 4 de la Saskatchewan, 1 du Manitoba et 2 de l'Ontario, soit un total de 33 réserves. Ces contrats ont valu à la caisse des bandes indiennes une recette de \$243,054.

Au début de l'année financière, 55 permis de coupe étaient en vigueur; 10 ont pris fin depuis. Deux permis ont été retirés et 41, renouvelés; le nombre en vigueur en fin d'année, y compris les 10 nouveaux émis, était donc de 51. Les redevances et les loyers fonciers en vertu de licences ont rapporté \$187,180 et les redevances en vertu de permis aux Indiens, \$128,774, soit une recette totale de \$315,954 provenant du bois.

Fonds de fiducie.—Plusieurs bandes indiennes possèdent des fonds de fiducie collectifs que la Division des affaires indiennes gère à leur profit.

Le 31 mars 1950, le solde créditeur au compte de fiducie des Indiens s'élevait à \$19,143,830, montant formé de \$14,833,799 au compte-capital et de \$4,310,031 au compte-revenu, soit une augmentation en fin d'année de \$200,511 et \$300,678. L'intérêt de 5 p. 100 versé par le gouvernement fédéral au compte de fiducie a atteint un montant de \$932,928. Voici les autres postes de revenus importants du compte de fiducie: loyers fonciers, \$410,735; bois, \$310,576; droits d'exploration pétrolière, \$243,054; et ventes de terres, \$124,527.

Les sommes sorties du compte de fiducie au cours de l'année, totalisant \$2,540,134, ont surtout servi aux fins suivantes: assistance agricole, secours, distribution d'argent en conformité des dispositions relatives aux cessions de terres, construction et amélioration de maisons, aménagement de routes et prêts aux Indiens.

Conservation des fourrures.—On a poussé davantage la collaboration avec les provinces en vue d'assurer aux trappeurs indiens les bienfaits qui dérivent de la gestion des ressources en fourrure. Ces ressources ne sont pas dévolues au gouvernement fédéral au nom des Indiens, mais l'histoire enseigne que de tout temps l'Indien a compté sur elles pour vivre. Des accords formels, appelant de fortes dépenses de la part du gouvernement fédéral, ont été conclus avec le Manitoba, la Saskatchewan et l'Ontario. La Division s'est entendue avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec pour assurer la gestion des concessions de piégeage et s'occupe d'établir une liaison administrative avec toutes les provinces.

Le programme appliqué au Manitoba, qui y a fait augmenter le nombre de peaux de castors de 6,960 en 1945 à 13,576 en 1949 et vise un chiffre de 16,000 en 1950, a été remanié et étendu au cours de l'année. Agrandie, la région comprend maintenant la partie de la province sise entre le lac Winnipeg et la limite de l'Ontario. D'autres extensions doivent y être apportées d'ici peu. Tous les projets de restauration du rat musqué au Manitoba se rattachent maintenant au programme. La plus importante de ces entreprises, celle de Summerberry, près du Pas, a fourni, au cours des neuf années de gestion, 1,346,000 peaux de rats musqués dont la vente aux enchères a rapporté \$3,208,000, dont \$2,400,000 ont été versés aux trappeurs parti-